

François DURAND

par la Miséricorde de Dieu et la grâce du Saint Siège apostolique
Évêque de Valence

Considérant la nécessité de modifier pour le diocèse de Valence le calendrier des quêtes impérées, établi par le décret du 06 juillet 2016 ;

Considérant que le Conseil Presbytéral a été entendu en date du 13 février 2025 ;

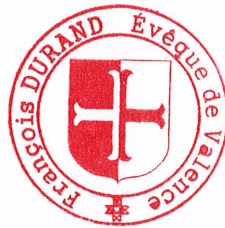
Je décrète que

Le nouveau calendrier des quêtes impérées dans le diocèse de Valence est fixé comme suit :

- Secours Catholique le 3ème dimanche de Novembre ;
- Denier de Saint Pierre le 4ème dimanche de l'Avent ;
- Églises d'Afrique le dimanche de l'Épiphanie ;
- Moyens de communication le 1er dimanche de février ;
- Pastorale des Jeunes le 1er dimanche de mars ;
- Église en Terre Sainte un dimanche d'avril hors Rameaux et Pâques ;
- Vocations et séminaires le 4ème dimanche de Pâques ;
- Bâtiments diocésains le 1er dimanche de juin ;
- Mouvements d'Église le 1er dimanche de juillet ;
- Formation des acteurs pastoraux le 1er dimanche de septembre ;
- Œuvres missionnaires l'avant dernier dimanche d'octobre.

Ce calendrier entrera en vigueur le 1er novembre 2025.

Donné à Valence,
le 03 juin 2025,



+ François DURAND
Évêque de Valence

Angélique BERRYER,
Chancelier